

Axe II « ESS et DD : Tensions et dissonances entre discours et pratiques »
Échelles de la délibération dans les monnaies locales. Le cas du Pelou en Limousin
Marius Chevallier, Université de Limoges, CNRS, GEOLAB, F-87036 Limoges, France,
marius.chevallier@unilim.fr

Résumé

Les associations qui portent des monnaies locales citoyennes complémentaires sont nombreuses à revendiquer un fonctionnement démocratique. Elles cherchent à mettre en place des dynamiques permettant au plus grand nombre des parties prenantes de s'impliquer dans l'évolution de chacune des monnaies. Nous analysons l'une d'entre elles, le Pelou en Limousin pour comprendre comment cette promesse de participer le plus grand nombre à la délibération se traduit aux échelles des instances officielles et dans les pratiques quotidiennes. Nous analysons en particulier l'émergence difficile de groupes locaux, espaces intermédiaires censés favoriser une diversification des espaces de délibération.

Mots clés : monnaies locales citoyennes, délibéralisme, démarches participatives, sociocraties

Cette communication s'appuie sur une recherche en cours démarrée en 2019 dans le cadre du programme Molona¹ sur les monnaies locales complémentaires citoyennes (MLCC) en Nouvelle Aquitaine. Elle porte sur l'axe 4 « trajectoire des organisations » de ce programme et sur l'une de ces monnaies (le Pelou, porté par l'association Chemin Limousin, CL par la suite). Plus précisément, c'est l'aspect participatif de la question que nous allons traiter ici, cet aspect faisant partie, comme nous le verrons, des préoccupations majeures des associations portant les MLCC.

Actuellement le CL fonctionne avec un CA très actif – que ses membres choisissent d'appeler conseil d'animation et non d'administration – et des initiatives individuelles isolées. Il a régulièrement été évoqué la nécessité de mettre en place un niveau intermédiaire d'implication : des groupes thématiques ont été envisagés, mais c'est surtout la mise en place de groupes locaux qui a suscité des réflexions approfondies et répétées. Toutefois, ce sujet semble avoir été source de tensions et n'a pas débouché. La question de la mise en place des groupes territoriaux nous intéresse donc à double titre pour éclairer la question de la démocratie délibérative au sein du CA. D'une part, il s'agit de comprendre comment les décisions se prennent au sein du CA. D'autre part, il s'agit de comprendre comment cet échelon intermédiaire vient compléter la gouvernance et renforcer la dimension participative de l'association.

Dans une première section, nous resituons la question participative dans les enjeux des MLCC. Ensuite, nous donnons dans une section 2 une présentation générale de l'association Chemin

¹ « MOonnaies LOcales en Nouvelle Aquitaine », porté par la MSH d'Aquitaine et financé par la Région Nouvelle Aquitaine sur 2019-2022.

Limousin qui porte le Pelou et de l'enquête que nous y menons en participation avec les membres de l'association, avant de consacrer une section au fonctionnement actuel et une section sur la place des questions de groupes territoriaux dans l'association.

Section 1 – La question participative dans les MLCC

Dans cette section, nous resituons le cas du CL dans la littérature et dans les pratiques des autres MLCC, puis nous proposons d'inscrire notre réflexion dans le cadre théorique du délibéralisme.

En 2015 et 2016, les rencontres nationales des monnaies locales complémentaires et citoyennes de Pellerin et de Lignières ont abouti à la construction d'une « Roue des valeurs ». La démocratie fait partie des 8 valeurs centrales de cette roue qui est d'ailleurs sous-titrée « déclaration d'engagement éthique, gouvernance citoyenne ». Et l'on retrouve des termes tels que participation, coopération et confiance dans les mots clés accompagnant cette roue ou encore « affirmation démocratique », « initier la participation », « réappropriation citoyenne », « bienveillance », « démocratie » et « confiance » dans les groupes de travail investis dans la construction de la roue². Comme l'un des objectifs des monnaies locales complémentaires citoyennes d'après le point n°1 du Manifeste pour les monnaies locales complémentaires (MLC) citoyennes (MLCC) est « la réappropriation de l'usage de la monnaie par le citoyen », il est en effet cohérent de pousser la préoccupation démocratique jusque dans le fonctionnement des structures qui portent ces monnaies.

Selon Jérôme Blanc (2018), « la philosophie politique fédéraliste de Proudhon sous-tend les systèmes monétaires locaux conçus par les citoyens dans une logique participative, démocratique et ascendante ». Ainsi, « beaucoup de monnaies alternatives sont associées à l'établissement d'espaces collectifs de délibération, ouverts, dans lesquels se discutent et se définissent les règles (...). Il y a peu de cas de SEL, de banques de temps ou de monnaies locales qui ne relèvent pas de cette logique. » (Blanc, 2018, p.110). Jones (2001), sans étudier directement les MLCC, considère de son côté que les prises de décisions monétaires à l'échelle locale sont la première étape dans l'enjeu de démocratiser globalement le système monétaire³.

Defoort (2016) consacre une section de sa présentation du Stück (monnaie locale de Strasbourg) au fonctionnement en collégialité. De même, les statuts de Euskal Moneta, association qui porte l'Eusko, définissent 7 collèges, signe d'une volonté participative. Le cas est encore plus

² <http://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net/travail-sur-la-roue-des-valeurs/> lu le 20/09/19

³ « the Polanyian re--embedding of currency decision-making within small scale socio-economic spaces such as communities or even local businesses may facilitate greater access by all currency users to both monetary decision-making and distribution »

explicitement marqué dans l'association qui porte le Pelou : dans son point 7, la charte du Chemin Limousin, l'association qui porte le Pelou, exprime une volonté d'un fonctionnement démocratique : « favoriser la gouvernance collective par le consentement de l'ensemble des participants, après levée progressive des objections ». Il s'agit ici d'analyser comment ces intentions démocratiques se traduisent dans les pratiques.

Plus spécifiquement, c'est une certaine référence théorique, la sociocratie, qui irrigue le mouvement des MLCC. De l'intention démocratique à la mise en œuvre effective, il y a un monde tant on a perdu l'habitude dans nos sociétés de fonctionner de manière collective depuis l'avènement du libéralisme au 18ème siècle (Kropotkine, 2010) : pour ce qui est de la France, la Loi Le Chapelier et le décret Allarde de 1791 ont accéléré la mise en œuvre d'une casse des dynamiques collectives, punies d'amendes, châtiments corporels et emprisonnements selon les époques. À chaque période de crise, les dynamiques collectives ré-émergent (Carimentrand et al., 2017) avec leurs approches spécifiques du collectif. À chaque période de crise, résurgence. Si c'est le socialisme utopiste dans les années 1870 ou encore l'autogestion un siècle plus tard qui ont été les termes clés porteurs de ces dynamiques collectives, les termes clés sont nombreux aujourd'hui : les écrits théoriques mentionnent les notions de démocraties participative, délibérative ou directe dans la sphère publique et d'entreprise libérée à propos des organisations, et les praticiens se tournent en particulier vers la sociocratie et l'holocratie avec leurs lots de techniques et autres manuels d'animation : « dans les années 2010, les méthodes d'exposition, de gestion des différends et de prise de décision font l'objet de beaucoup d'attention dans les monnaies locales françaises, où l'on recourt notamment aux méthodes sociocratiques » (Blanc, 2018, p.111).

Le cadre théorique du délibéralisme (Dacheux, Goujon, 2018, 2019, 2020, 2021)⁴ peut nous donner des repères pour mener cette réflexion. Ce cadre consiste à défendre que « la meilleure façon d'allouer les ressources dans une société démocratique ne repose pas sur la "main invisible"⁵ censée gouverner les marchés, mais plutôt sur un consensus délibératif atteint par toutes les parties concernées » (Dacheux, Goujon, 2018). Une des revendications des protagonistes des MLCC est clairement la nécessité que les citoyennes et citoyens reprennent en main l'économie : par exemple, la charte des MLCC votée à Lignières en 2016 parle de réappropriation et de communs et la charte du CL revendique la « réappropriation de l'outil monétaire », « la recherche de la convergence des

4 À ce stade de l'écriture, nous n'avons pas encore fini de lire toutes les références en détail. Il est donc possible que la référence au cadre théorique du délibéralisme soit encore très imparfaite.

5 En sciences économiques, le principe de la main invisible consiste à affirmer que chaque individu prend ses décisions individuellement et que le jeu des offres et des demandes ajustées par les variations de prix permettent de construire progressivement un équilibre, sans qu'il soit nécessaire que la main visible de pouvoirs publics ou de corporations interviennent. Ce terme a été introduit par Adam Smith (1776) et a suscité une modélisation par Walras (1874) puis Arrow et Debreu (1954)

intérêts individuels (...) par la coopération et la solidarité »⁶. Le cadre théorique du délibéralisme correspond au discours du Pelou et il nous semble donc pertinent de l'utiliser. D'ailleurs, Dacheux et Goujon (2020) prennent l'exemple des monnaies locales complémentaires dans leur chapitre sur la monnaie délibérée.

L'idée générale du délibéralisme semble rejoindre les approches sur l'intelligence collective (références) si l'on fait l'hypothèse que la variété des personnes qui s'expriment permet de construire des orientations mieux adaptées aux besoins des personnes. Il existe une littérature sur les avantages et inconvénients des fonctionnements participatifs. Par exemple, cette participation prend du temps pour parvenir à prendre des décisions, mais dans Chevallier (2014), nous montrions que le temps apparemment perdu se traduisait par des mises en œuvre plus rapides et profondes, de sorte que l'évolution n'était pas moins rapide à long terme.

Mais nous ne discutons pas ici de la pertinence de cet horizon politique défendu par le délibéralisme et les MLCC : c'est au niveau de l'analyse des conditions selon lesquelles le délibéralisme peut être mis en œuvre que nous nous situons. Pour qu'il y ait délibéralisme, il faut que le plus grand nombre des parties prenantes puissent délibérer, dans toute leur diversité. Il y a clairement cette préoccupation permanente au CL. En effet, il y a d'une part une référence à la sociocratie au sein du CA, c'est-à-dire un souci que les personnes présentes soient effectivement entendues. Et d'autre part, des démarches régulières pour susciter la mobilisation d'autres personnes (avec par exemple des ateliers participatifs lors des AG pour les décisions importantes, l'invitation des non membres aux réunions du CA, des tirages au sort de nouveaux administrateurs et nouvelles administratrices), c'est-à-dire que le plus grand nombre de personnes accèdent aux instances de délibération.

Après une présentation du terrain de recherche, notre analyse se déroule en deux temps. Tout d'abord, nous faisons un état des lieux du fonctionnement actuel : quelles formes prend la participation au CL ? Ensuite, nous analysons en détail l'émergence de groupes locaux qui constituent un maillon important de l'édifice délibératif du CL.

Section 2 – Présentation du Chemin Limousin et de l'enquête

La monnaie a été lancée début 2015 suite à trois années d'échanges au sein du collectif Ici Ensemble en 2012-2014 et le lancement de l'association porteuse du Pelou, le Chemin Limousin, dont l'AG constitutive a eu lieu le 6 avril 2014⁷. Le Pelou consiste actuellement en la seule activité

6 Donc pas des mains visibles, c'est-à-dire des personnes identifiées qui agissent ensemble, par opposition au principe de concurrence.

7 iciensemble.unblog.fr consulté le 20 avril 2021.

de cette association. Sur la période 2015-2021, 750 personnes ont adhéré au moins une fois. En 2019-2020, on comptait 340 adhésions⁸ et près de 200 prestataires (structures acceptant d'être payées en Pelous). Environ 25000 Pelous circulaient, sachant que 1 Pelou = 1 Euro. Ces chiffres situent le Pelou dans la moitié haute par tailles des MLCC en circulation puisque d'après Blanc et al. (2020), 50 % des MLCC comptent moins de 18 000 équivalents-euros en circulation et 50 % moins de 80 prestataires. La monnaie circule sur un territoire centré sur la Haute-Vienne mais qui la déborde vers la Charente, la Dordogne, la Corrèze et la Creuse. Les cinq zones ne correspondent pas à des territoires bien définis : elles fluctuent en fonction des lieux d'habitation, de travail et de consommation des bénévoles qui s'y investissent.

Les matériaux mobilisés⁹ pour cette enquête proviennent :

- d'une première vague de 13 entretiens réalisés en 2019 (4 auprès de personnes actuellement ou anciennement membres du CA et 9 auprès de simples membres).
- d'une enquête sur le bénévolat au CL réalisée en format numérique en 2020 auprès de l'ensemble des 750 membres ayant été au moins une fois adhérentes ou adhérents du CL : 170 réponses obtenues
- des archives de l'association depuis 2015, comportant notamment près de 80 % des comptes-rendus de CA, qui s'avèrent très détaillés
- la lecture des mails échangés au sein du CA depuis janvier 2019 ayant été intégré à cette liste au début du programme
- l'observation de deux CA en 2019 et 2021, tous deux tenus peu de temps avant l'AG et donc avec une réflexion forte sur la volonté de trouver de nouvelles personnes impliquées, notamment pour renouveler le CA, ainsi que deux AG en 2018 et 2019.
- des observations sur la période avril-août 2021 grâce à une stagiaire financée par Molona auprès du CL. Il a émergé d'une réunion de CA en tout début de stage que le coeur de la mission menée par la stagiaire consisterait à développer des groupes locaux. Ce stage est aussi l'occasion d'une deuxième vague d'entretiens

8 Liste des personnes autorisées à voter en AG sachant que les années ont été fusionnées puisque l'AG de 2020 portant sur l'année 2019 n'avait pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire.

9 Le chercheur à l'origine de la participation du CL au programme Molona est par ailleurs membre du CL depuis 2016 et connaissant personnellement par ce biais plusieurs membres de l'association.

Section 3 – Les conditions de la délibération au Chemin Limousin (CL)

L'objectif de la délibération c'est qu'un maximum de personnes puissent, dans leur diversité, contribuer à dessiner la manière dont l'organisation dont elles sont membres ou parties prenantes évolue. Cette évolution peut résulter de choix faits dans les instances délibératives officielles (AG, CA) mais aussi par l'implication quotidienne. En effet, en prenant en charge des tâches, on contribue à faire vivre et évoluer l'organisation, comme nous l'avons montré à propos d'un magasin de producteurs et productrices dont deux membres contribuaient à façonner l'organisation du fait de leur forte présence physique via des tâches quotidiennes de soin apporté au magasin (Chevallier, Dellier, 2020). Nous disposons de nombreux éléments pour la partie officielle de par les matériaux rassemblés, mais les données sont beaucoup plus lacunaires pour les autres formes d'implication.

Les instances de délibération

Le fonctionnement participatif est un principe fort. C'est même un principe fondateur du CL puisque l'intention démocratique était présente dès l'origine : une partie des membres se sont rencontrés lors de l'opération « tous candidats » lancée par le mouvement des Colibris pour la présidentielle de 2002 (ECA n°2¹⁰). Les intentions démocratiques sont clairement énoncées dans différents textes qui structurent l'activité.

La sociocratie a été introduite dans l'association porteuse du Pelou par Philippe Derudder qui a été invité pour deux jours de formation-séminaire du groupe lors de la phase d'émergence de la monnaie : « un stage très intense où on a travaillé la sociocratie pour que les réunions fonctionnent au mieux » (entretien CA n°2). Les termes « consentement » et « levée progressive des objections » du principe 7 de la charte du Pelou font référence à cette approche. Quant au règlement intérieur, il mentionne spécifiquement dans son Titre 2 – Fonctionnement de l'association, Article 3 – gouvernance : « Les décisions concernant le fonctionnement de l'association se prennent selon les principes de la sociocratie » et place en annexe un document donné par Philippe Derudder présentant la sociocratie.

Conformément à un souci d'éducation populaire, cette intention démocratique ne s'arrête pas aux frontières de l'association. En effet, dans le questionnaire d'adhésion pour les structures acceptrices,

10 ECA1 signifie « Entretien avec la ou le membre du CA n°1 ».

L'association précise que « la monnaie locale est gouvernée par ses utilisateurs : chaque adhérent participe aux décisions ». Mais ce questionnaire demande également aux structures qui veulent adhérer de réfléchir à la dimension démocratique de leurs propres fonctionnements internes dans sa question 27 : « Que fait votre entreprise / structure pour permettre aux salariés d'accéder à l'information (...) et aux prises de décision (statut de coopérateur, écoute ou consultation des salariés, échanges entre niveaux hiérarchiques, participation des salariés au CA, etc) ». Deux questions connexes interrogent les structures acceptrices d'une part sur leur manière de consulter et prendre en compte, dans une logique de commerce équitable, les préoccupations de leurs clients et fournisseurs (questions 20 et 21) et d'autre part sur leur implication dans la démocratie de leurs territoires et secteurs d'activités (questions 6, 8, 9).

Voyons comment cette intention démocratique se manifeste dans les deux instances officielles de la gouvernance du CL : l'assemblée générale et le conseil d'animation.

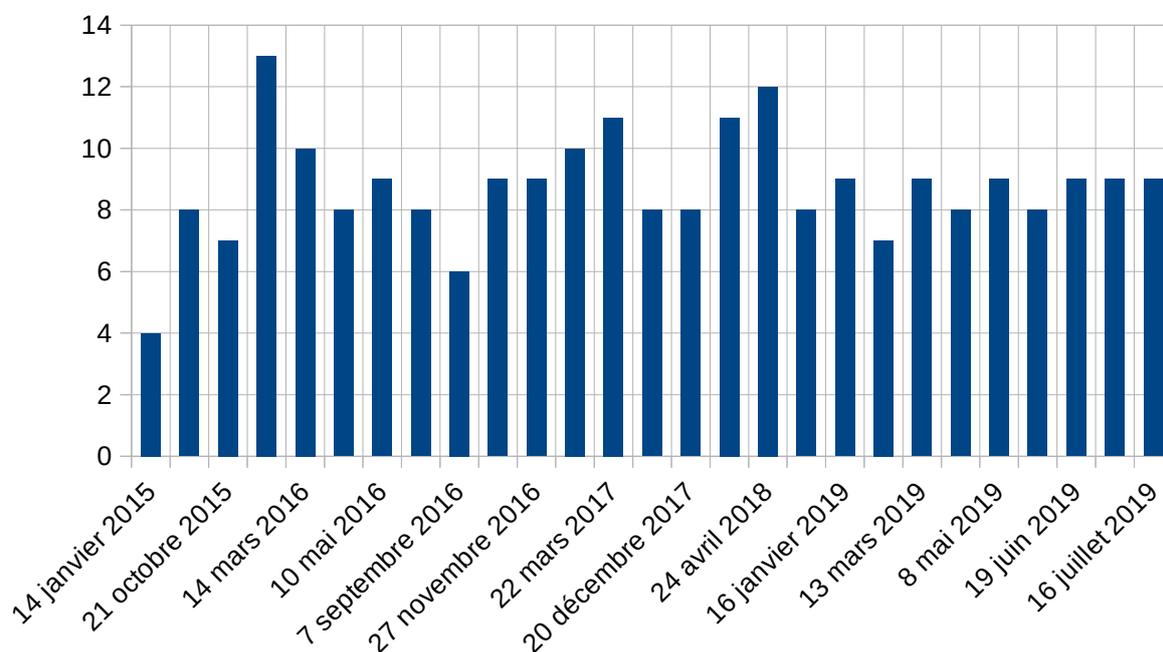
L'assemblée générale

La volonté délibérative est clairement mise en avant lors des assemblées générales. En 2018, la question de valider la suppression de la fonte après une année d'expérimentation a été traitée par un débat positionnel consistant à demander à toutes les participantes et participants de se mettre debout et de se répartir dans la salle en fonction de leurs avis sur la question posée. S'ensuit un échange d'arguments pouvant amener à modifier son positionnement. Lors de la même réunion, la décision de valider le contenu du partenariat entre le programme Molona et le Pelou a également été prise après avoir pris un temps d'expression écrite individuelle, chaque participant et participante à l'AG pouvant noter des questions qui l'intéressent de traiter durant le programme. Lors de l'AG de 2019, les membres du CA se trouvaient être réparti·es un peu partout dans la salle de sorte que la parole n'était pas concentrée géographiquement. Les tirages au sort d'administrateurs et administratrices ont également pour impact de faire parler des personnes qui n'avaient pas forcément pris la parole jusqu'ici.

Le conseil d'animation

L'activité du CA est bien documentée par des comptes-rendus détaillés de réunions qui se tiennent régulièrement (7 à 12 par an). En moyenne, sur la période de janvier 2015 à juillet 2019, il y avait 8,7 personnes par CA avec une relative stabilité (graphique 1). Nous avons les durées pour 12 des 19 CA : elles varient de 2h à 4h30 avec une moyenne et un mode à 3h. Les réunions de CA

occupent une place très importante dans le temps passé pour l'association : beaucoup de travaux se font collectivement. Il y a une intention claire en faveur d'un fonctionnement démocratique : le choix n'a pas été fait d'un fonctionnement en CA collégial supprimant le bureau et ses fonctions, mais il a été tout de même été choisi de fonctionner avec des binômes pour chacune des fonctions du bureau.



Graphique 1 – nombre de personnes présentes aux CA du Chemin Limousin

Plusieurs comptes-rendus de réunions du conseil d'animation témoignent d'une préoccupation régulière lors des réunions et des références explicitement rappelées à des principes et outils de fonctionnement, bien au-delà d'un simple affichage de textes de référence théoriques. Des rubriques sont parfois dédiées dans le compte-rendu avec des « points sur notre fonctionnement » (10/5/16, 7/9/16, 22/3/16), mais la préoccupation jalonne les conseils d'animation à l'instar de l'intervention d'une administratrice lors d'une réunion le 14/11/18 : « il y a des problèmes de gouvernance partout, mais nous on doit être encore plus rigoureux car c'est pour la crédibilité de la monnaie et la monnaie c'est un réseau de confiance. Si on n'a pas confiance entre gens du CA, comment demander aux gens de nous faire confiance ? ».

Les pratiques de type sociocratique évoluent et sont diversement appropriées par les membres du CA¹¹. Tout d'abord, le groupe initial avait été formé à la sociocratie telle que Philippe Derudder

11 À la différence du terme « holacracy » qui est une marque déposée avec une définition précise de la méthode, le terme « sociocratie » est ancien et il convient de le mettre au pluriel (Steyer et al., 2018).

l'avait réadaptée, mais ensuite l'appropriation des principes a évolué et a pu s'enrichir d'autres principes, puisque le groupe s'est fortement renouvelé avec des départs et des arrivées, sans que les nouvelles personnes participent également à une formation.

Ensuite, l'appropriation individuelle et collective prend du temps et ne devient pas un automatisme. Lors d'une réunion observée en janvier 2019, on notait un effort permanent d'un membre, malgré son ancienneté dans l'association, de mettre en place les principes sociocratiques : « quelqu'un qui veut diriger un peu le truc ? ... enfin diriger, non, euh, blanc, rires, animer, oui l'animateur ». Lors d'une autre réunion de CA (avril 2021), la demande d'un maître du temps est formulée mais on n'y répond pas clairement. On constate également lors des entretiens que l'attachement est variable d'un administrateur ou administratrice à l'autre. Tandis que l'une présente directement une liste synthétique et structurée de principe, l'autre s'attache à banaliser (ça me paraissait juste logique : en gros c'est répartir, reformuler et recentrer » ECA1¹²), tandis que le suivant pensait que la sociocratie n'est plus trop pertinente pour le Pelou en raison de la petite taille du groupe et de la nécessité d'être rapide.

Enfin, même quand les principes sont clairs, il reste que leur application demande des efforts : « il anime très bien mais quand t'es trop impliqué dans le sujet, c'est quand même vraiment dur » (ECA2), « c'est difficile d'attendre son tour, de ne pas répondre du tac au tac » (ECA1). « Certaines personnes sont mal à l'aise pour pouvoir être animatrices ou maîtres du temps. Je crois qu'une fois elle avait accepté mais n'avait pas dû y arriver (...) forcément c'est difficile d'animer avec des gens comme moi autour ! » (ECA1). On retombe sur un paradoxe connu en sociologie de l'éducation : « On se souvient des travaux de Bourdieu et Passeron, Baudelot et Establet : ils expliquent que, dans le système éducatif, les innovations pédagogiques ne bénéficient, le plus souvent, qu'à ceux qui sont déjà les mieux outillés pour en tirer profit, c'est-à-dire ceux qui étaient déjà bons élèves dans le système traditionnel ! (Meirieu, 2021). Autrement dit, il est possible que les personnes les moins à l'aise en réunions se retrouvent en difficulté pour intégrer des règles de fonctionnement spécifiques.

Malgré ces limites, on observe des traces effectives de fonctionnement démocratique lors des réunions. Nous présentons ici parmi ces traces observées celles qui vont dans le sens de favoriser la participation de toutes et tous les membres du CA aux délibérations. Premièrement, il y a une intention de ne pas fermer les portes : nous n'avons recensé aucune réunion de bureau lors des entretiens ainsi que dans les comptes-rendus et les mails reçus malgré l'existence de fonctions de type bureau. Les frontières du CA ne sont pas non plus strictement respectées : en 2016 et en 2021,

12 La même personne banalisait de la même manière le fonctionnement en binôme présenté par d'autres comme une nécessité démocratique : « co-présidence, co-secrétariat, co-trésorerie : ce n'est pas un principe, mais la volonté de ne pas être seul.e sur un poste » (ECA1).

des personnes rejoignent activement les réunions de CA sans avoir été élu·es. Enfin, pendant certaines périodes, la liste mail collective du CA intègre plus largement que les membres de ce CA sans que cela semble poser problème. Deuxièmement, Les prises de position directives sont mal acceptées : « personne n'ose être trop directif par refus du leadership » (ECA1), de sorte qu'il paraît acceptable de reporter les décisions, comme on le constate dans les comptes-rendus de CA : « Chaque personne doit pouvoir donner ses arguments et si les arguments ne sont pas tombés pendant la séance, la discussion est remise à la séance suivante » (ECA2). L'animateur ou animatrice peut donner la parole ou raccourcir un temps de parole (janvier 2019) pour éviter que la parole soit monopolisée. Troisièmement, l'expression de chacun ou chacune passe par son écoute : on observe effectivement des traces d'écoute/reformulation (séance de janvier 2019) pour s'assurer qu'on a bien compris l'autre avant de passer à sa propre intervention. Quatrièmement, il est demandé de donner des repères clairs pour que chacun ou chacune puisse se retrouver pendant la réunion et éviter des décrochages : l'ordre du jour est défini en amont et des personnes maîtresses du temps ou animatrices se chargent de vérifier qu'on s'y tient.

Pour finir, les tensions nombreuses qui émergent autour de la question de l'application des principes témoignent d'une vitalité du modèle démocratique et d'un attachement vif aux principes : c'est parce qu'on y attache de l'importance que les écarts sont difficiles à accepter et suscitent des tensions. Les récriminations portent alors beaucoup sur une application jugée insuffisante des principes démocratiques : « Elles râlaient que les décisions écrites changeaient mais c'est peut-être justement parce qu'on ne faisait pas de vrais tours de parole » (ECA3), « on parlait parfois de comment fonctionnent nos réunions, mais c'était vite fait en 5 minutes » (ECA1), « en théorie, tout le monde y a accès mais en pratique c'est elle qui a toutes les infos » (ECA4). Ou encore, certaines décisions comme l'ouverture du CA à toutes et tous les volontaires ont été prises plusieurs années de suite sans passer à l'acte de communiquer les dates et lieux, mise à part parfois pour la réunion suivant l'AG. Elles portent aussi sur une critique de l'interprétation des principes : « on revenait sans arrêt sur ce qui avait été acté la fois d'avant et écrit. Il suffisait d'une personne absente et hop ça repartait » (ECA1, p8).

Les participations individuelles

Entre l'assemblée générale annuelle mobilisant une quarantaine de personnes et le CA qui compte 6 à 12 personnes, il n'y a pas d'autre instance actuellement de sorte que les initiatives hors CA et AG sont des initiatives individuelles. Dans un premier temps nous donnons des exemples de ces tâches

bénévoles. Ensuite, nous introduisons la notion de démocratie par le faire pour montrer comment cette implication contribue à élargir une forme de démocratie y compris délibérative. Enfin, nous identifions les freins au développement de ces implications individuelles.

Le CL fonctionne également grâce à des tâches très peu documentées assumées par ses membres. Il y a bien entendu les comptoirs d'échanges qui s'occupent d'échanger des Euros de clientes et clients contre des Pelous et de récupérer les cotisations. Mais plus généralement, le Pelou ne continue à circuler que parce que certaines personnes font l'effort d'en parler autour d'elles, que les entreprises font de l'affichage dans leur boutique, relancent leurs clientes et clients, manifestent de l'enthousiasme quand des paiements en Pelous sont réalisés, etc.

On peut également compter dans le bénévolat nécessaire l'effort de payer en Pelous : lors de nos entretiens, plusieurs personnes affirmaient que l'utilisation du Pelou ne changeait pas leurs pratiques (elles consommaient déjà en local auprès des mêmes commerces) mais elles faisaient l'effort de payer en Pelou pour donner de la visibilité à la monnaie et la faire arriver dans les poches de personnes salariées ou partenaires de ces entreprises. En effet, ces dernières peuvent alors être incitées à changer leurs modes d'approvisionnement pour dépenser les Pelous auprès des prestataires acceptant cette monnaie. De même, parmi dix freins proposés dans le questionnaire pour expliquer la difficulté à s'impliquer plus pour le Pelou, le frein le plus cité (115 personnes sur 166) est le fait que « le Pelou n'est pas assez développé dans mon coin » : dans ce cas, utiliser le Pelou nécessite de faire des efforts de se déplacer ailleurs ou la nécessité de conserver un certain des Pelous avant de pouvoir les dépenser. Certaines personnes préfèrent en effet ne pas en avoir pour rien... quitte à se retrouver sans Pelous au moment où elles auraient pu payer (témoignage en réunion de CA, avril 2021). Donc stocker des Pelous au cas où demande un certain effort.

Enfin un autre niveau d'implication est nécessaire, peut-être plus difficile à appeler bénévolat, il s'agit des efforts réalisés par chaque membre pour payer. Certains efforts sont conséquents : aller s'approvisionner auprès d'un ou une prestataire différente de d'habitude (se documenter dans l'annuaire, changer ses habitudes), d'autres paraissent anodins mais font partie des multiples choses de la vie quotidienne qui entraînent une charge mentale et peuvent conduire à se démotiver : par exemple penser à prendre ses Pelous avant de partir dans un magasin qui les accepte. Pour chaque paiement, on a toujours la possibilité de payer en euros et c'est ce à quoi chaque personne est quotidiennement habituée. Passer en Pelous demande de changer ses habitudes. On peut y prendre plaisir, ce qui constitue une forme de rétribution de l'effort réalisé, mais ça demande quand même un effort. Si on voit cet acte comme le fait de propager la monnaie locale alors c'est bien du bénévolat dans le sens où il ne s'agit pas simplement de répondre à son besoin personnel mais de contribuer à une cause.

Ces implications individuelles ne jouent pas seulement un rôle de petites mains dans les rouages de la machine Pelou. Elles ont également une implication en terme de développer le pouvoir d'agir des membres à agir sur l'évolution du Pelou : en attirant certains types de publics ou en renforçant la part de certains territoires et certains secteurs d'activités dans la géographie et l'économie du Pelou, c'est l'identité du Pelou qui évolue, sans que cela ait formellement fait l'objet de délibérations. Outre cet impact sur le fait de contribuer à dessiner directement le Pelou de demain, les tâches réalisées peuvent avoir un impact sur la démocratie délibérative. La réalisation de tâches peut induire un sentiment de maîtrise du sujet et renforcer le sentiment de légitimité à prendre la parole. La réalisation de tâches peut également développer un sentiment d'avoir co-construit le projet et donc renforcer un sentiment d'appartenance, ce qui renforce l'intérêt porté aux questions.

On rejoint la notion de démocratie par le faire : « Ainsi est en train d'émerger un mouvement d'hybridation des instances de décisions, composées de personnes ne se revendiquant ni salariées ni bénévoles, même si elles pourraient appartenir par ailleurs à ces catégories. Les personnes qui fondent ces conseils décisionnels ont en commun de "faire". Et leur principale motivation est de faire en sorte que "celles et ceux qui font, décident". Cette tendance, d'ailleurs proche de l'histoire autogestionnaire de l'éducation populaire, est visible à plusieurs niveaux. Ensuite, cette hybridation des instances décisionnelles est proche de l'histoire autogestionnaire de l'éducation populaire, car elle est finalement en rupture avec la logique de la gouvernance qui renvoie à une certaine science du gouvernement, dont les gouvernants s'emparent pour mieux gérer leurs relations avec les administrés. Le mouvement d'hybridation des instances se fonde au contraire sur des logiques d'auto-organisation et d'auto-administration qui rompent avec les catégories et les postures de gouvernants et de gouvernés » (LISRA, 2019, p27).

Ces tâches nombreuses s'expriment facilement dans les entretiens, mais elles restent peu visibles. Ceci peut entraîner un déficit de reconnaissance et dégrader la motivation (Dejours, 2006). Le CL fonctionne avec un CA très actif et qui porte l'essentiel des tâches : ce sont certes les membres du CA qui gèrent l'administration (organisation de l'assemblée générale, gestion des adhésions, comptabilité¹³) mais ce sont aussi elles et eux qui tiennent la quasi totalité des stands, démarchent de nouveaux prestataires, rédigent la lettre interne, animent le compte facebook, apportent les enveloppes de Pelous dans les comptoirs d'échanges, etc. Il arrive parfois que d'autres bénévoles soient sollicités ponctuellement notamment sur les stands, mais uniquement en présence de membres du CA d'après nos informations. L'absence d'échelon intermédiaire conduit à renforcer la maîtrise du sujet par le CA et le sentiment des autres de ne pas être concerné. Ainsi, le deuxième

13 De ce point de vue le conseil d'animation est assez proche d'un conseil d'administration.

frein le plus cité à l'implication pour le Pelou (78 personnes sur 164) est « je ne vois pas comment je pourrais contribuer ». Des efforts sont faits pour lister toutes les tâches possibles pour s'impliquer, mais sans passer par la reconnaissance actuelle des personnes qui réalisent déjà une partie de ces tâches en dehors du CA. Les membres du CA en ont une connaissance partielle, notamment en ce qui concerne une partie de la vingtaine de comptoirs locaux, mais leur faible nombre ne leur permet pas d'aller rencontrer régulièrement les acteurs sur les territoires, de sorte que les rapports d'activités abordent essentiellement l'activité du CA.

Section 4 – La problématique des groupes locaux

Une des solutions évoquée pour limiter la concentration de l'activité au sein du CA et pour susciter du bénévolat localement est la création de groupes locaux. On en trouve une trace au moins dès la deuxième année d'existence du Pelou en 2016 (rapport d'activité portant sur l'année 2016) et le sujet revient régulièrement lors des CA. Mais cela n'a jamais débouché et en 2021, la question était à nouveau abordée au moment de préparer l'assemblée générale sans que l'on sache comment la présenter. Au moment où nous écrivons, une nouvelle tentative démarre : une stagiaire recrutée dans le cadre du programme Molona envisage après échange avec le CA de focaliser son travail sur la création de groupes locaux. La recherche prend alors un détour de recherche action. L'AG du 25 avril pourrait permettre un coup d'envoi de cette tentative, mais on constate une difficulté des membres du CA à aborder le sujet.

D'après les comptes-rendus de réunions de CA et les entretiens réalisés, une hypothèse sur les difficultés à voir émerger ces groupes est une réticence à voir se développer des groupes autonomes à l'écart du CA. Plusieurs difficultés ont en effet émaillé l'histoire du CL autour de groupes de travail. Ces groupes de travail étaient des sous-groupes de travail au sein du CA, et avec une entrée thématique et non territoriale, mais les vécus peuvent avoir construit une mémoire négative de sous-groupes.

En 2016, plusieurs personnes ont intégré le CA et ont de fait fonctionné en sous-groupes thématiques en révisant les documents de communication et les dossiers de renseignement des nouveaux prestataires. Ces révisions ont été vécues brutalement par les anciennes et anciens qui s'étaient investis dans les premières versions réalisées. Ces personnes ont également initié un groupe de travail sur la comptabilité. Ce sous-groupe s'est peu réuni et a connu un échec technique lors d'une réunion de prise en main du logiciel. Ces mêmes personnes ont ensuite régulièrement

poussé pour espacer les réunions de CA et avoir le temps de se réunir en groupes de travail entre temps. Les anciennes et anciens y ont vu un risque d'entorse au principe de décisions par consensus avec le risque d'être mis devant le fait accompli sans avoir pu comprendre l'origine des décisions (ECA3, ECA4). Il s'ensuit que les réunions de CA étant toujours aussi nombreuses, il est difficile de mettre en place des sous-groupes au sein même du CA. Ainsi, trois groupes de travail envisagés lors de l'AG et du premier CA de 2019 (caisse de solidarité, DLA et et caisse de soutien) n'ont pas démarré. Six mois plus tard, une co-présidente ressent justement lors d'un entretien la nécessité de s'y remettre, mais les réunions qui ont suivi se seront focalisées sur les tâches en cours sans engager de réflexion sur la manière de traiter ces thèmes. Concernant plus spécifiquement les groupes locaux, des demandes ont été faites par des membres du CA d'avoir un budget dédié pour leurs actions sur leur territoire, mais cela n'a pas abouti. Au final, plusieurs entretiens réalisés témoignent d'une incompréhension sur le pourquoi on n'observe pas le développement de groupes de travail (ECA1, ECA4)¹⁴.

Au final un clivage s'est créé entre des personnes souhaitant rester en grand groupe et s'impliquer collectivement dans toutes les tâches (exemple d'un anniversaire auquel certaines personnes auraient préféré ne pas participer ou de stands dans certaines parties du territoire) et d'autres qui préfèrent fonctionner en sous-groupes avec une crainte des premiers de ne plus comprendre l'évolution de la structure.

On note que dans tous les cas, il s'agissait de sous-groupes internes au CA et non de groupes intégrant d'autres personnes. Or, une des limites du fonctionnement actuel est de reposer fortement sur des liens de forte interconnaissance entre les membres d'un noyau, sans bénéficier de la « force des liens faibles » si l'on en croit Drancourt (2021) : mobilisant la théorie de Granovetter¹⁵ à propos des associations et coopératives, elle promeut « une infrastructure d'animation de la communauté basée sur des 'liens faibles' dont la facilité d'entrée et de sortie permet aux gens d'y circuler au gré de leur 'intérêt' et 'disponibilité' (ce qui fait qu'on peut associer instabilité et fidélité) et permet au noyau dur de la communauté de se renouveler (voire de perdre son leadership charismatique) sans que toute la communauté s'effondre ». Cela permet également de bénéficier de liens dans plusieurs cercles et donc de limiter l'entre-soi d'un cercle et les tensions qui lui sont associées. La recherche action qui démarre part sur l'hypothèse de parvenir à identifier de volontaires en dehors des CA.

14 Notons que la référence aux cercles dans la théorie sociocratique auraient pu être évoqués, mais cet aspect-là de la sociocratie n'a pas été mentionné dans nos entretiens.

15 Granovetter montrait à propos des recherches d'emplois que les relations sociales les plus efficaces sont les relations de faire interconnaissance, dites liens faibles, car elles sont plus nombreuses et permettent une circulation beaucoup plus rapide des informations.

Conclusion

De l'intention démocratique à la mise en œuvre effective, il y a un monde tant on a perdu l'habitude dans nos sociétés de fonctionner de manière collective depuis l'avènement du libéralisme au 18ème siècle (Kropotkine, 2010) : pour ce qui est de la France, la Loi Le Chapelier et le décret Allarde de 1791 ont accéléré la mise en œuvre d'une casse des dynamiques collectives, punies d'amendes, châtiments corporels et emprisonnements selon les époques. À chaque période de crise, les dynamiques collectives ré-émergent (Carimentrand et al., 2017) avec leurs approches spécifiques du collectif. Si c'est le socialisme utopiste dans les années 1870 ou encore l'autogestion un siècle plus tard qui ont été les termes clés porteurs de ces dynamiques collectives, les termes clés sont nombreux aujourd'hui : les écrits théoriques mentionnent les notions de démocraties participative, délibérative ou directe dans la sphère publique et d'entreprise libérée à propos des organisations, et les praticiens se tournent en particulier vers la sociocratie et l'holocratie avec leurs lots de techniques et autres manuels d'animation.

Les intentions démocratiques de l'association le Chemin Limousin qui porte le Pelou semblent claires. Au sein du CA, malgré des inégalités irréductibles comme dans tout collectif (Chevallier, Dellier, 2020), des modalités favorisant l'implication de toutes et tous les membres dans la délibération sont observables. Mais l'association se retrouve coincée dans une double difficulté pour élargir l'accès à la démocratie délibérative. Faute de disponibilité suffisante, le CA ne peut pas valoriser les nombreuses initiatives individuelles qui contribuent à façonner le Pelou. La mise en place de groupes locaux pourraient constituer l'échelon intermédiaire entre ces initiatives individuelles et le CA, mais de par son histoire le Pelou peine à mettre en place ces groupes, qui se trouvent être souvent des sou-groupes qui viennent surcharger encore ses membres plutôt que les décharger. On constate d'ailleurs que la Miel (née à Libourne et étendue sur plusieurs territoires de Gironde) est allée plus loin dans le développement de groupes locaux appelés alvéoles, mais que le CA est constitué des représentants de ces groupes locaux. On retrouve une difficulté à trouver des bénévoles sur certains territoires et une concentration des tâches sur un nombre réduit de personnes qui sont à la fois dans les groupes locaux et au CA. Ce dernier intègre toutefois également des représentantes et représentants d'associations et de collectives, ce qui est une autre forme de diversification des membres.

Bibliographie

K. J. Arrow et G. Debreu, « Existence of an equilibrium for a competitive economy », *Econometrica*, vol. 22, no 3, 1954, p. 265–290

Blanc Jérôme, Fare Marie, Lafuente-Sampietro Oriane (2020), *Les monnaies locales en France : un bilan de l'enquête nationale 2019-20 [Rapport]*, Lyon, Triangle - UMR 5206, Université Lumière Lyon 2, Sciences Po Lyon, 56 p.

Carimentrand A., Chevallier M., Rospabé S., *Quelle articulation entre éducation populaire et ESS*, propos recueillis par Jacques Trémintin, *Le Journal de l'Animation* n°212, octobre 2020

Chevallier M., Dellier J., 2020 *Quels pouvoirs informels au sein des circuits courts et locaux agroalimentaires ? Une étude de collectifs de producteurs du Limousin*, *Recma*, revue internationale de l'économie sociale, n°356

Dacheux, Éric, et Daniel Goujon. « Le délibéralisme, une alternative écologique au capitalisme », *RECMA*, vol. 359, no. 1, 2021, pp. 80-91.

Dejours Christophe, 2006. *Le rôle de la reconnaissance au travail*, vidéo, extrait de Carré 2006, *J'ai très mal au travail*, éditions Montparnasse, <https://www.santetravail-fp.fr/temoignage/c-dejours-cnam-le-role-de-la-reconnaissance-au-travail>

Drancourt C., échanges dans le cadre des Rencontres de l'Unadel, 3 mars 2021

Jones, S. D. (2011), « Money and Participatory Governance: A review of the literature », *International Journal of Community Currency Research* 15(A), 56–68

Kropotkine P., 2010, *L'entraide, un facteur d'évolution*, Edition du Sextant, première édition 1906, 64 pages.

Meirieu P., 2021, *La pédagogie au coeur des contradictions*, consulté le 22 avril 2021.

Smith A., 1776, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Livre IV, ch. 2, 1776 ; d'après réédition, éd. Flammarion, 1991, tome II p. 42-43

Steyer V., Lecours V., Raulet-Croset N., Cabantous L., 2018. Journée d'étude « Décision et Sociocraties », 11 juin 2018, Journée d'étude accueillie par l'IAE de Paris

Walras, Léon, 1874, *Eléments d'économie politique pure*, rééd. in Auguste et Léon Walras, *Oeuvres économiques complètes*, vol. VIII, Paris, Economica, 1988